



Salon International de l'Agriculture 2008

L'année 2008 marque la onzième année de présence continue de l'ODEADOM, vitrine de l'agriculture ultramarine, au salon international de l'agriculture.

Dans le contexte de la prochaine présidence française du Conseil de l'Union européenne qui débutera le 1^{er} juillet 2008, l'ODEADOM a choisi cette année comme principale thématique : « **L'outre-mer au cœur de l'Union européenne** ».

Après avoir mis l'accent sur les grandes cultures traditionnelles d'exportation (banane et canne à sucre) en 2006 et sur les filières de diversification (animale et végétale) l'an passé, l'Office a souhaité présenter et mettre en valeur cette année la place de l'outre-mer dans l'Union européenne.



Au sein de l'Union européenne, les régions ultramarines ont le statut soit de région ultrapériphérique (RUP) soit de pays et territoire d'outre-mer (PTOM).

Les régions ultrapériphériques de l'Union européenne sont au nombre de 9 et font partie intégrante de l'Union européenne. Le droit communautaire leur est pleinement applicable.

Les pays et territoires d'outre-mer (PTOM) sont au nombre de 21. Contrairement aux régions ultrapériphériques, ces pays et territoires ne font pas partie de l'U.E., bien qu'ils soient partie intégrante de leur État membre de rattachement. Le droit communautaire ne leur est donc pas applicable.

Les collectivités d'outre-mer, notamment les régions ultrapériphériques, constituent **de véritables plates-formes avancées de l'Union au cœur de la ceinture inter-tropicale**, et en élargissent considérablement les horizons maritimes notamment en terme de Zone économique exclusive (espace maritime sur lequel un État côtier ou une communauté d'États exerce des droits souverains en matière économique).

Ces régions sont, en outre, sources de diversités ethnique, culturelle, environnementale et gastronomique, qui participent à la construction d'une Europe diversifiée à l'échelle du monde. La richesse de la flore et de la faune ultramarines, tant terrestre que marine, caractérise l'environnement de l'outre-mer européen.

L'agriculture ultramarine offre aux consommateurs européens des produits forts en typicité tels que le sucre blond ou roux des Antilles et de la Réunion, le rhum agricole des Antilles, de Guyane et de la Réunion, l'huile essentielle d'ylang-ylang de Mayotte, et des produits riches en saveur avec notamment l'Ananas Victoria et le litchi de la Réunion, la vanille de la Réunion et de Mayotte, la coquille « saint-jacques » de Saint-Pierre-et-Miquelon. Cette agriculture ultramarine contribue, par un savoir-faire mêlant tradition et modernité, à la richesse et à la diversité de notre alimentation.

Pour répondre aux défis posés par la spécificité des régions ultrapériphériques en termes notamment d'éloignement de l'Europe continentale et d'insularité, l'Union européenne a su mettre en place des instruments financiers particulièrement adaptés dans le cadre de l'agriculture (**la Politique agricole commune** avec **le programme POSEI IV** et avec **le FEADER** pour le développement rural), la pêche (**le Fonds européen pour la pêche – FEP**), le renforcement de la cohésion économique, sociale et territoriale en réduisant les disparités régionales (**le Fonds européen de développement régional – FEDER**) et l'emploi (**le Fonds social européen – FSE**).

Pour les pays et territoires d'outre-mer, l'Union européenne dispose du **Fonds européen de développement (FED)** qui constitue l'instrument principal de l'aide communautaire à la coopération, au développement notamment de ces régions d'outre-mer. Ce fonds finance principalement des actions de formation, d'aide à l'investissement, d'assistance technique et humanitaire, d'aide à la production, dans les domaines de l'agriculture, de la pêche, du transport, de la santé, du tourisme.

Depuis bientôt 25 ans, **l'ODEADOM constitue le lieu d'échange** nécessaire à la rencontre des professionnels et des administrations et de réflexion sur les filières agricoles et agroalimentaires ultramarines.

L'année 2008 marquera, dans le cadre de la modernisation de l'Office impulsée dès son arrivée, en juillet 2005, par son Directeur, Monsieur Paul LUU, l'achèvement du processus de réforme des différents instruments financiers mis en œuvre par l'ODEADOM.

En 2006, l'Office a contribué à l'émergence des grands principes définissant le programme d'appui européen à l'agriculture des régions ultrapériphériques essentiellement orienté, à l'origine, vers les productions de diversification, appelé **programme POSEI**. Ce programme, avec l'introduction en 2007 des mesures relatives à la filière banane, **concerne désormais l'ensemble des filières de l'agriculture des départements d'outre-mer** et son budget pour l'exercice FEAGA 2008 est de 262,8 M€ dont la quasi-totalité est géré par l'Office.

En 2007, l'ODEADOM et son Conseil de Direction ont adopté la quasi-totalité des programmes sectoriels applicables jusqu'en 2013. Ces programmes sectoriels pluriannuels (de 3 à 5 ans) sont élaborés par les professionnels locaux, avec l'appui des services déconcentrés de l'État et le cas échéant d'experts financés par l'ODEADOM. Ces programmes tiennent compte de l'analyse de la situation existante, fixent les objectifs à atteindre et les moyens à mettre en œuvre.

En 2008, s'achèvera le processus, initié fin 2007, de notification aux services de la Commission européenne des régimes d'aide et d'exemption couvrant l'ensemble des interventions de l'ODEADOM au niveau national pour la période 2008-2013. Ainsi, l'Office pourra continuer à soutenir via son budget d'intervention le développement de l'économie agricole des quatre départements d'outre-mer.



Madame ALLIOT-MARIE, Ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales et Monsieur BARNIER, Ministre de l'agriculture et de la pêche sont attendus sur le stand de l'Office, le 28 février 2008 à partir de 16 h 00, pour la remise des médailles d'or du concours général agricole des produits ultramarins, reconnaissance du professionnalisme et du savoir-faire des producteurs et des transformateurs des départements et des collectivités d'outre-mer.

L'ODEADOM vous convie à la conférence de presse
du Président du Conseil de Direction de l'Office, Monsieur Éric NELSON
et du Directeur Monsieur Paul LUU

**le 28 février 2008 à 11 heures sur son stand
hall 7.1 allée F stand 17**



Contact presse

Monsieur Stéphane JORET : 06 79 95 29 66

Madame Martine DUMORTIER : 01 41 63 19 79

